



INFORMATION TETE DE RESEAU SPORT

DOCUMENT DE TRAVAIL POUR LE BUREAU FEDERAL DU 18 AVRIL 2020

Point de la réunion des têtes de réseau sport de ce jour qui comprend l'ASDTN :

- Le phasage possible du plan de déconfinement :
- On va sortir par étapes et progressivement.
- 22/4 transmission des propositions du sport au gouvernement puis sortie du plan national intégrant le sport fin avril.
- La cellule têtes de réseau pilote le plan de déconfinement, elle intègre en plus ARF AMF ANDES ANDIS

PROPOSITIONS DU MINISTÈRE AU PREMIER MINISTRE À CE STADE :

- La Direction des Sports a mis en place une cellule médicale pour créer la proposition de doctrine sanitaire vers la santé et le sport ;
 - Reprise du sport pro et SHN progressive ;
 - Athlètes : reprise possible au 11/5 ;
 - Ouverture des installations ciblées même date ;
 - Établissement de listes d'athlètes et d'équipements autorisés ;
 - Redémarrage sport pro SHN possible à cette date avec doctrine sanitaire préalable ;
 - Reprise des compétitions FB et rugby pros à huis clos chapeauté par la doctrine médicale, un bilan médical de pré-reprise (tests ecg..) ;
 - Redémarrage possible des compétitions sports pros le 15 juin ;
 - Activités associatives et fédérales amateurs
 - 1ère phase 11/5 15/6 : associations sportives en proposition locale d'aide au système scolaire coordonnées par les fédérations dans le cadre de l'allègement des classes due à la distanciation sociale (alternance) ;
 - A partir du 15/5 : reprise de l'activité associative en groupe avec un plan d'état sur activité sportive cet été.
 - Rentrée sportive 20/21 classique avec un plan de relance sport ;
 - Sur la filière pro du sport: piscine, circuits, bases nautiques hippodrome, etc. : ouverture progressive à partir du 11/5, complète au 15/6 avec doctrine sanitaire ;
 - Grands événements sportifs annulés jusqu'au 15/7 (plus de 5000) avec la limite des vols internationaux et restrictions ;
 - Proposition de la réouverture des CREPS et établissements sports au 11/5 ;
 - La réouverture se fera après sortie des soignants et populations accueillies ;
 - La doctrine sanitaire doit être une doctrine sanitaire et pas sportive celle doit être (pratique SHN) : protocole, pratiquants de masse CACI, visite médicale renforcée, adaptation et proposition sport par sport (collectifs, de combat, distancés ou pas ...) ;
 - Les internats et doctrines éducation nationale seront délivrées par l'éducation nationale qui va arriver vite au vu de la reprise école 11/5 ;
 - L'ANS pilotera la reprise possible des sportifs ;
 - La Direction des Sports pilotera la doctrine médicale ;
- Le bureau ASDTN réalisera une note globale sur le plan de déconfinement sur la base de vos (DTN ?) propositions.